

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 75 (1948)
Heft: 6

Artikel: Un nouveau concours
Autor: Golay, Charles Ad.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un nouveau concours

Quand, après avoir décidé de faire notre pays, les trois Suisses du Grütli se sont quittés, ils ont dit :

— La prochaine fois, on revient chacun avec dix amis !

Ils ont tenu parole... et on est là.

C'est comme ça que, chez nous, on fait quelque chose de solide. Chacun s'y met et cela va tout seul !

Le Nouveau Conteur est ressuscité grâce à l'effort d'une poignée de Vaudois qui ont travaillé pour une idée avant de penser à une affaire. Grâce à la chance, ce journal de chez nous a pu renaître avec plusieurs centaines d'abonnés qui étaient autant de parrains. Comme on vous l'a dit en janvier, le nombre de ces parrains a passé à mille cinq cents. C'est bien, mais cela ne suffit malheureusement pas encore. Tant que l'on ne sera pas plus de deux mille, on devra craindre pour l'avenir. Donc, il faut que l'on s'y mette tous et que l'on donne chacun un coup d'épaule pour compléter la famille.

En se disant cela, à l'administration, il nous est venu l'idée de faire un concours d'abonnés. On a établi le règlement qui suit et on vous demande à tous de vous mettre à l'ouvrage. Allez-y, c'est pour la bonne cause. Vous serez récompensés doublement : par nos prix, d'abord, puis par la satisfaction d'avoir contribué à la vie de ce journal auquel vous avez donné six francs pour prouver que vous l'aimez.

Règlement :

1. Tout abonné ou lecteur du *Nouveau Conteur Vaudois* est invité à transmettre à l'administration la souscription de un ou plusieurs abonnés pour l'année 1948.

2. Les souscriptions ne seront reconnues valables que si elles sont transmises par écrit à l'administration du *Nouveau Conteur Vaudois*, Place Pépinet 3, à Lausanne. Les concurrents devront indiquer l'adresse exacte du nouvel abonné, ainsi que leurs propres nom et adresse.

3. Le concours sera doté de deux catégories de prix :

a) *en espèces* : Tous les concurrents recevront autant de fois Fr. 1.50 qu'ils auront procuré de nouveaux abonnés.

b) *en nature* : En outre, les concurrents seront classés par rapport au nombre d'abonnés recrutés par la même personne et recevront, à part le prix en espèces, les prix suivants :

1^{er} prix : Une caisse de 10 bouteilles « Vin des fées », Villette 1946, de R. Bujard-Desfayes, à Villette. Valeur : Fr. 40.—

2^e prix : Une caisse de 6 bouteilles, idem. Valeur : Fr. 24.—

3^e prix : Une grande boîte de fondants.

4^e et 5^e prix : Un beau saucisson de campagne. Valeur : Fr. 6.—

6^e au 10^e prix : Une saucisse aux choux extra. Valeur : Fr. 4.—

11^e au 20^e prix : Une carte d'entrée gratuite pour la revue « C'est extra... » au Théâtre municipal de Lausanne.

Valeur : Fr. 3.—

En cas d'*ex aequo*, la priorité sera donnée aux concurrents qui auront envoyé le plus tôt leurs adresses. La date d'oblitération postale fait foi.

Les enveloppes devront porter la mention « Concours ».

4. Le concours sera jugé sous le contrôle de Monsieur le notaire F. Spielmann, rue Pichard, Lausanne. Ses décisions seront sans appel.

Les abonnements partiront de janvier 1948 et les numéros déjà parus seront envoyés aux nouveaux abonnés, accompagnés d'un bulletin de versement. Les abonnements impayés le 15 avril 1948 seront pris en remboursement, augmentés des frais de 25 centimes.

Le concours sera clos le 10 mars 1948.

Il est rappelé que l'abonnement annuel au *Nouveau Conteur Vaudois* est de Fr. 6.— pour douze numéros.

Les noms des gagnants seront publiés dans notre numéro du 15 avril 1948.

Chers abonnés, lecteurs et amis, bon courage et merci !

Pour l'administration :

Charles Ad. GOLAY.